

Révision N°2 Date: 27/07/2012

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE.

Elaborée selon l'annexe II du règlement REACH 1907/2006/CE

### 1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE.

#### Préparation:

Désignation : SILICONE FRESIL EN BOMBE  
Code produit : 998 1039  
Usage normal: Agent de démoulage, lubrifiant, agent de glissement aux silicones.

#### Identification de la société:

Raison Sociale: COOKSON-CLAL  
Adresse: 58 rue Beaubourg 75003 Paris  
Téléphone: 01 48 24 76 80 Fax: 01 48 24 75 75  
E-mail: qualite@cookson-clal.com

#### Numéro d'appel d'urgence :

INRS / Orfila - 00 33 (0)1 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

R52/53-67: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale.

• **2.3 Autres dangers**

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.





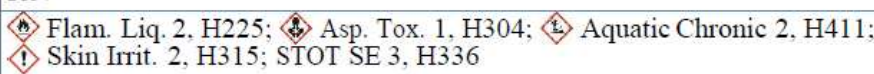
### 3 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

• **3.1 Caractérisation chimique: Substances**

- Code(s) d'identification Non applicable.

• **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- Description:

• Composants dangereux:		
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane 	25-50%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane 	10-25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane 	10-25%
Numéro CE: 927-510-4	Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics  	10-25%

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 - PREMIERS SECOURS.

• **4.1 Description des premiers secours**

- Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- Après ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau

Ne pas faire vomir.

• **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

• **5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction:

Mousse

Dioxyde de carbone

Poudre d'extinction

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

• **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

• **5.3 Conseils aux pompiers**

- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

**6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.**

• **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol. Porter un vêtement personnel de protection.

• **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

• **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Diluer avec beaucoup d'eau.

• **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.**

• **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Ne transvaser et ne manipuler le produit qu'en système fermé.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

• **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz. Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) voir §1.2**

**8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE**

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

• **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL		
Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics		
Oral	DNEL Long-term - Systemic (consumer)	149 mg/kg bw/day (/)
Dermique	DNEL Long-term - Systemic (consumer)	149 mg/kg bw/day (/)
	DNEL Long-term - Systemic (worker)	300 mg/kg bw/day (/)
Inhalatoire	DNEL Long-term - Systemic (consumer)	447 mg/m <sup>3</sup> (/)
	DNEL Long-term - Systemic (worker)	2085 mg/m <sup>3</sup> (/)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants en caoutchouc

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

## 9 - PROPRIETES PHYSIQUES

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:

Aérosol

Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Genre éther

· Changement d'état

Point de fusion:

Non déterminé.

Point d'ébullition:

Non déterminé.

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Point d'éclair

< 0 °C

· Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion:

se former.

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent

· Limites d'explosion:

Inférieure:

1,6 Vol %

Supérieure:

9,5 Vol %

· Pression de vapeur:

Non déterminé.

· Densité:

Non déterminée.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

· Viscosité:

Dynamique:

Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques:

20,0 %

· **9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10 - STABILITE ET REACTIVITE

· **10.1 Réactivité**

· **10.2 Stabilité chimique**

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

· **10.4 Conditions à éviter**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:**

Agent d'oxydation forte

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

### • 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

• Toxicité aiguë:

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
106-97-8 butane		
Inhalatoire	LC50/4 h	658 mg/l (rat)
75-28-5 isobutane		
Inhalatoire	LC50/1 h	52 mg/l (Mouse)
Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques		
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rabbit)

- Effet primaire d'irritation:
- de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

## 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

### • 12.1 Toxicité

• Toxicité aquatique:	
Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques	
LC 50	>20 mg/l (rat)
LC/EC/IC 50	1-10 mg/l (fish) 10-100 mg/l (algae) 10-100 mg/l (Bacteria) 1-10 mg/l (Activated Sludge)
NOEC	1-10 mg/l (fish) 0,1-1 mg/l (Activated Sludge)

### • 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### • 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### • 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Autres indications écologiques:

- Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### • 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

### • 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

### • 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

### • 14.1 No ONU: UN

• ADR, IMDG, IATA UN1950

### • 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

• ADR 1950 AÉROSOLS  
 • IMDG AEROSOLS  
 • IATA AEROSOLS, flammable

### • 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

• ADR



• Classe 2.1  
 • Étiquette 2.1  
 • IMDG, IATA



• Class 2.1  
 • Label 2.1

### • 14.4 Groupe d'emballage

NA

### • 14.5 Dangers pour l'environnement:

• Marine Pollutant: Non

### • 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Gaz.

• Indice Kemler: -

• No EMS: F-D,S-U

### • 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

• Indications complémentaires de transport:

• ADR  
 • Quantités limitées (LQ) 1L  
 • Code de restriction en tunnels D  
 • "Règlement type" de l'ONU: UN1950, AÉROSOLS, 2.1

## 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

### • 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

• Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Éléments d'étiquetage SGH  
 • Prescriptions nationales:  
 • Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	20,0

• Classe de pollution des eaux: En général non polluant.

### • 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 - AUTRES INFORMATIONS.

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné et sont donnés de bonne foi. Ces renseignements ne remplacent pas les spécifications techniques et ne garantissent pas les caractéristiques. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour les dégâts ou les conséquences, de quelle nature ou de quelle envergure qu'elles soient, qui écourent de l'utilisation de ces renseignements. Le destinataire et utilisateur du produit

prendra sous sa seule responsabilité le suivi des lois, clauses et prescriptions existantes. Ils doivent s'assurer que le produit soit utilisé pour l'application et l'usage pour lequel il est conçu.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R11 Facilement inflammable. R12 Extrêmement inflammable. R38 Irritant pour la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Emergency Numbers

European Emergency Number: 112

AUSTRIA +43 1 40 400 2222

BELGIUM/LUXEMBOURG +32 70 245 245

BULGARIA +359 2 9154 409

CZECH REPUBLIC +42 2 2491 9293 or +42 2 2491 5402

DENMARK +45 82 12 12 12

ESTONIA 16662 (24/5 9h00 monday till 9h00 Saturday) FINLAND +358 9 471 977

FRANCE +33 1 40 05 48 48

GERMANY +49 30 450 653565

GREECE +30 10 779 3777

HUNGARY +36 80 20 11 99

IRELAND +353 1 8379964

ITALY +39 06 305 4343

LATVIA +371 704 2468

LITHUANIA +370 2 36 20 52 or +370 2 36 20 92

MALTA (+356) 21 247 860 or (+356) 21 241 251

NORWAY 22 59 13 00

NETHERLANDS +31 30 274 88 88

POLAND +48 22 619 66 54 or +48 22 619 08 97

PORTUGAL 808 250 143 or +351 21 330 3284

ROMANIA +40 21 230 8000

SLOVAKIA +421 2 54 77 4 166

SLOVENIA +386 41 650 500

SPAIN +34 937 192 561 (08:00-13:00 y 15:00-17:00 / viernes 08:00-15:00) SWEDEN +46 8 33 12 31

UNITED KINGDOM 0870 243 2241 or +44 (0)20 7771 5310

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1

Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1

Press. Gas: Gases under pressure: Compressed gas

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente